

**ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS
NOUVELLE-AQUITAINE NORD**

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 64 rue Gambetta

86000 POITIERS

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

CABINET LAURENT BENEDICT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS



LAURENT BENEDICT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE PARIS

CONSEIL ET EXPERT FINANCIER

Aux adhérents de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE ACQUITAINE NORD** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Opinion

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Les faits significatifs de l'exercice » mentionné dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou

résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à PARIS,
Le 20 novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes,
CABINET BENEDICT ET ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the printed name of the signatory.

Laurent BENEDICT
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

BILAN

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	133 717.83	126 040.36	7 677.47	17 743.22
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	78 338.53	71 850.49	6 488.04	15 129.16
AUTRES	55 379.30	54 189.87	1 189.43	2 614.06
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	228.75		228.75	228.75
PARTICIPATIONS	228.75		228.75	228.75
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	133 946.58	126 040.36	7 906.22	17 971.97
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	181 536.25		181 536.25	143 561.35
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	57 215.74		57 215.74	41 898.35
AUTRES	124 320.51		124 320.51	101 663.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	64 290.40		64 290.40	8 251.77
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	59.87		59.87	168.48
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	245 886.52		245 886.52	151 981.60
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	379 833.10	126 040.36	253 792.74	169 953.57

BILAN

Passif	31/12/2019	31.12.2018
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	45 450.00	45 450.00
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	20 497.72	20 497.72
REPORT A NOUVEAU	-1 385.43	-13 062.30
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 127.00	11 676.87
TOTAL FONDS PROPRES (1)	80 689.29	64 562.29
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 720.92	6 401.92
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	2 720.92	6 401.92
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	83 410.21	70 964.21
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)		
FONDS DEDIES (4)	200.00	2 500.00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		16 776.77
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS	34 681.99	12 181.41
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	2 838.92	575.60
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 739.16	12 446.69
DETTE FISCALES ET SOCIALES	91 194.82	48 032.89
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	2 219.66	2 000.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	35 507.98	4 476.00
TOTAL DETTES (5)	170 182.53	96 489.36
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	253 792.74	169 953.57

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	120 316.93		133 337.14
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 424.81		10 207.40
SALAIRES ET TRAITEMENTS	371 846.69		349 564.12
CHARGES SOCIALES	110 158.74		118 956.31
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		11 097.93	18 003.17
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	11 097.93		18 003.17
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	435.05		483.59
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		625 280.15	630 551.73
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	507.70		1 291.04
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)		507.70	1 291.04
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	22 278.14		10 157.75
SUR OPERATION EN CAPITAL	6.81		
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		22 284.95	10 157.75
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			2 500.00
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		648 072.80	644 500.52
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		16 127.00	11 676.87
TOTAL GENERAL		664 199.80	656 177.39

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	306 840.68		306 868.91
SOUS-TOTAL A		306 840.68	306 868.91
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	336 964.10		316 975.64
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	8 436.04		17 778.13
COLLECTES	575.00		
COTISATIONS	5 440.00		4 830.00
AUTRES PRODUITS	47.05		93.04
SOUS-TOTAL B		351 462.19	339 676.81
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		658 302.87	646 545.72
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION	1.85		1.86
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	0.04		4.87
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1.89	6.73
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	714.04		943.94
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 681.00		3 681.00
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		4 395.04	4 624.94
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	1 500.00		5 000.00
TOTAL DES PRODUITS		664 199.80	656 177.39
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		664 199.80	656 177.39

COMPTE DE RESULTAT
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
860	Secours en nature		870	Bénévolat	
860000	Emplois des contrib.volontaire	41 272.00	870000	Contributions volontaires- Bénévolat	41 272.00
	TOTAL (860)	41 272.00		TOTAL (870)	41 272.00
861	Mise à disposition gratuite de biens		871	Prestations en nature	
861000	Mise A Dispo de Biens	6 000.00	871000	Prestations en Nature	7 850.63
	TOTAL (861)	6 000.00		TOTAL (871)	7 850.63
862	Prestations				
862000	Prestations	1 850.63			
	TOTAL (862)	1 850.63			
	Total charges contributions volontaires	49 122.63		Total produits contributions volontaires	49 122.63

ANNEXES AUX COMPTES ANNUEL 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31 décembre 2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 253 792.74 Euros (deux cent cinquante trois mille sept cent quatre vingt douze euros et soixante quatorze centimes)

Le résultat net comptable est de 16 127 Euros (seize mille cent vingt sept euros)

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14 novembre 2020 à Poitiers lors du CA de clôture des comptes.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- non compensation.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

1.1. Les faits significatifs de l'exercice :

Depuis 2017, la paie et la comptabilité de notre structure sont tenus par le bureau du GIE « Réseau des Petits Débrouillards de Paris » en leur bureau de Maxéville 5 rue de Metz 54320.

Exploitation :

L'année 2019 est stable par rapport à l'année précédente tant en charges qu'en produits.

Le fonctionnement général est relativement stable de 120 316 Euros en 2019 contre 133 337 Euros l'année précédente l'association a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement (- 13 021 Euros). La masse salariale augmente de 13 484 Euros

Le résultat légèrement excédentaire est satisfaisant mais ne résout pas les difficultés constatées les

années précédentes, notamment une trésorerie fragile qui ne permet pas de faire face aux décalages de versements, notamment en matière de subventions. Les fonds propres de l'association ne permettraient pas d'absorber un choc important. Une stratégie, déjà évoquée, devra être mise en place à moyen terme. Le coût de fonctionnement du GIE, auquel s'ajoute l'utilisation du logiciel Youday, pèse lourd dans le fonctionnement de l'association.

Comptes réciproques :

Nous avons remis en ordre les comptes réciproques avec les associations du réseau. Le CA a fait le choix de régler les décalages des années précédentes malgré un manque de pièces constatant les créances et les dettes. Cette souplesse, qui certes témoigne d'une confiance réciproques entre les associations, crée une insécurité juridique qu'il faudra régler.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. Pour notre structure, les conséquences sont financières et structurelles, car nous n'avons pas pu mettre en place la totalité des projets.

Néanmoins grâce au soutien de l'État nous avons pu mettre la quasi totalité des équipes au chômage partiel entre mars et juin 2020. Le financement du chômage partiel aura absorbé une partie des pertes. Toutefois, le reste à charge pour l'association est considérable. Bien que ne disposant pas des éléments suffisants pour tracer une tendance précise pour 2020, il faut s'attendre à une clôture 2020 déficitaire de l'ordre de 50 à 100K€.

Nous sommes en train de monter le dossier pour la demande d'un PGE d'au moins 75 000 euros ce qui nous permettrait de garantir la continuité de l'exercice en 2021.

1.2. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 03 à 10 ans
Immobilisations moins de 500€	1 an

Les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements sont amorties selon la même durée que le bien financé partiellement par ces subventions.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière (engagements de départ à la retraite):

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires sont comptabilisées (sans impact sur le compte de résultat) sur les justificatifs dont les conventions, la fiche de bénévolat, les feuilles d'émargements des réunions ; valorisées au 31 décembre 2019 pour un montant de 49 122,63 € (quarante-neuf mille cent vingt-deux euros soixante trois centimes)

Changement de méthode d'évaluation et de présentation :

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent afin de faciliter la combinaison des comptes du réseau des Petits Débrouillards.

2 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Les Actifs Immobilisés :

- Immobilisations brutes au 31/12/2019 : 133 946,58 €
- Amortissements et provisions d'actif au 31/12/2019 : 126 040,36 €
- Immobilisations nettes au 31/12/2019 : 7 906,22 €

Actif immobilisé	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	139 613,24	1 038,99	6 934,40	133 717,83
Immobilisations financières	228,75	0,00	0	228,75
TOTAL	139841,99	1038,99	6934,4	133 946,58

Amortissement et provisions	Valeur brute à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	121870,02	11097,93	6927,59	126 040,36
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	121870,02	11097,93	6927,59	126 040,36

2.2. Etats des Créances :

Créance	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations	0,00		
Prêts	0,00		
Autres créances	0,00		
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	57215,74	57215,74	0,00
Créances Réseaux	27226,76	27226,76	0
Autres créances	0	0	0,00
Charges constatées d'avance	59,87	59,87	0,00
TOTAL	84502,37	84502,37	0

2.3. Etat des produits à recevoir :

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	0,00
Produits d'exploitation	0,00
Subventions/financements	91959,09
Autres produits à recevoir	5134,66
TOTAL	97093,75

3 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Evolution des fonds Associatifs :

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise	45 450,00	0,00	0,00	45 450,00
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Autres réserves (2)	20 497,72	0,00	0,00	20 497,72
Report à nouveau	-1385,43	16127,00	0,00	14741,57
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1)	64562,29	16127	0,00	80689,29
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				

Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	6401,92	0,00	0,00	2720,92
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	6401,92	0,00	3681,00	2720,92
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	70964,21	16127,00	3681,00	83410,21

3.2. Etat des Fonds Dédiés:

Nature du projet et caractéristiques du financeur	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 789)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
		A	B	C	D=A-B+C
DDCSPP 16 – JEP Partenariat	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00
DDCSPP87	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
TOTAL	0,00	1 700,00	1 500,00	0,00	200,00

3.3. Etat des Emprunts et engagements financiers:

Etat des emprunts	Montant initial	Date	Durée	Taux d'intérêt	Capital à rembourser en début 2019	Capital à rembourser en 2019	Capital restant dû au 31/12/2019
TOTAL	0						0,00

3.4. Etat des Dettes:

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes financières diverses (avances reçues sur commandes)	2838,92	2838,92	0,00	0,00
Fournisseurs et Réseau Petits Débrouillards	38 421,04	38 421,04	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	91194,82	91194,82	0,00	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	2 219,66	2 219,66	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	35507,98	35507,98	0,00	0,00
TOTAL	170182,42	170182,42	0,00	0,00

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	0,00
Emprunts et dettes financières diverses	0,00
Fournisseurs	2219,66
Dettes fiscales et sociales	0,00
Autres dettes	0,00
TOTAL	2219,66

3 - AUTRES INFORMATIONS

Notes sur les comptes de résultat

Ventilation des produits d'exploitation : 658 302,87 Euros

Les produits d'exploitation de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant HT	taux
---	-------------------	-------------

Prestations de services	306 840,68	46,61 %
Subventions	336 964,10	51,19 %
Adhésions/ Dons/ Mécènes/Fondations	6 015,00	0,91 %
Autres produits divers	8 483,09	1,29 %
TOTAL	658 302,87	100 %

Autres informations relatives au comptes de résultat :

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 17 889,91€uros dont 22 284,95 €uros de charges et 4 395,04 €uros de produits dont le détail est le suivant :

Pour les charges :

- Pénalités et amendes fiscales/pénales	:	1 233,66€
- Charges sur exercices antérieurs	:	21 044,48€
- V.N.C.	:	6,81€

Total Charges ⇒ 22 284,95€

Pour les produits :

- Produits sur exercices antérieurs	:	714,04€
- Quote part subvention investissement 2018 :		3 681,00€

Total Produits ⇒ 4 395,04€

Engagements hors bilan

Néant pour 2019

Effectif moyen en ETP

Personnel salarié	CDI	CDD	Emplois aidés	Personnel mis à disposition de l'association (y compris mécénat de compétence)
Cadres	0	0	0	0
Non cadres	9,66	3,37	0,36	
TOTAL	9,66	3,37	0,36	

Personnel Non salarié	Stagiaire	Volontaire	autres (TIG, TNR...)	bénévole
Niveau 1-2-3	1	9		80
TOTAL	1	9		80

Implantation géographique

Antennes/ comité local	Région	Dept	Adresse	ETP salarié
ANTENNE SUD VIENNE	Nouvelle-Aquitaine	86	8, rue Chanoine Duret 86000 Poitiers Tél : 05 49 47 38 69 info86@lespetitsdebrouillards-na.org	3
ANTENNE NORD	Nouvelle-	86	6, Rue Saint Just	1

VIENNE	Aquitaine		86 100 Châtellerault Tél : 06 98 33 86 15 info86@lespetitsdebrouillards-na.org	
ANTENNE CHARENTE	Nouvelle- Aquitaine	16	50, rue Hergé 16000 Angoulême Tél : 05 45 37 78 92 info16@lespetitsdebrouillards-na.org	2
ANTENNE CHARENTE MARITIME NORD	Nouvelle- Aquitaine	17	7, Rue Camille Desmoulins 17 000 La Rochelle 05 46 50 78 77 info17@lespetitsdebrouillards-na.org	3
ANTENNE CHARENTE MARITIME SUD	Nouvelle- Aquitaine	17	Maison de la solidarité esplanade du 6e R.I. 17100 Saintes 05 46 95 98 23 info17@lespetitsdebrouillards-na.org	1
ANTENNE HAUTE-VIENNE	Nouvelle- Aquitaine	87	Espace Charles Silvestre 40 rue Charles Silvestre 87 000 Limoges 06 59 27 96 39 info87@lespetitsdebrouillards-na.org	2
TOTAL	6			12

